

**Conseil
Municipal
Du
21/03/2008**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 18/03/2008
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

M Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
21**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2008
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2008
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE HUIT, le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

Mme BOHN Christelle,

Pouvoir donné à :

M. Michel BOURGEOIS

Renouvellement des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Le Maire

Dans les centres Communaux d'Action Sociale, l'article L.123.6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus par le Conseil Municipal le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Le CCAS de Villeparois étaient, jusqu'à présent composé de huit membres (En plus du Maire) dont quatre sont élus par le conseil municipal et quatre désignés par le Maire après consultation de différentes associations conformément à l'article L.123.6 du code de l'action sociale et des familles

Je vous invite à renouveler les membres élus par le conseil municipal

Décision :

Exprimées 11
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 11

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'élire au centre communal d'action sociale de Villeparois les conseillers municipaux suivants :

- Mme Christelle BOHN
- Mlle Stéphanie HURET
- Mme Jacqueline JEANPIERRE
- Mlle Mariam WAI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS